



Assemblée générale

Soixante-quinzième session

52^e séance plénière

Vendredi 29 janvier 2021, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Bozkir (Turquie)

*En l'absence du Président, M. Arriola Ramírez
(Paraguay), Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 115 de l'ordre du jour (suite)

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/75/1)

M. Bhandari (Népal) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général António Guterres de son rapport détaillé sur l'activité de l'Organisation (A/75/1) et de son exposé d'hier dans lequel il a présenté ses priorités pour 2021 (voir A/75/PV.51). Nous nous félicitons de son rapport, qui nous rappelle la nécessité de renforcer la coopération internationale dans le cadre du multilatéralisme afin d'apporter une réponse cohérente aux problèmes mondiaux pressants. Nous saluons les efforts inlassables que déploient le Secrétaire général et l'ensemble du personnel de l'ONU pour mener à bien les travaux de l'Organisation durant cette période sans précédent.

Les conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sont colossales, en particulier sur les moyens de subsistance, les sociétés et les économies. La situation exige que nous fournissions des efforts collectifs pour protéger la vie humaine, faire face aux répercussions socioéconomiques et reconstruire en mieux aux fins de l'avènement de sociétés à la fois plus égalitaires et plus résilientes.

À cet égard, nous saluons la triple riposte de l'ONU. Nous réaffirmons qu'il faut soutenir davantage certains pays comme les pays les moins avancés (PMA), les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, qui sont déjà sur le point de connaître une augmentation de la pauvreté, un alourdissement de la charge de la dette et des crises humanitaires.

La disponibilité de divers vaccins contre la COVID-19 est un signe encourageant. Nous nous félicitons des efforts déployés par l'ONU ainsi que de la création du Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins pour la distribution de ce bien public mondial. Cependant, pour des pays comme le nôtre, les nouvelles relatives aux vaccins ont suscité à la fois enthousiasme et anxiété. La disponibilité des vaccins ne signifie pas pour autant qu'ils sont accessibles et abordables. Par conséquent, rendre les vaccins accessibles à tous représentera une épreuve réellement décisive pour la coopération et la collaboration mondiales.

Compte tenu du lancement de la décennie d'action et de réalisations, il importe plus que jamais d'accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Et ce d'autant plus que la communauté internationale, en général, et les pays les plus vulnérables, en particulier, ne sont pas en bonne voie d'atteindre les objectifs de développement durable. En intégrant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans ses plans et programmes nationaux, le Népal a accompli d'importants progrès dans

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



des domaines essentiels, notamment la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire, l'éducation, l'égalité femmes-hommes, les services d'assainissement de base et l'accès à l'énergie.

Toutefois, des difficultés et des lacunes subsistent. Alors que nous cherchons à nous relever et à reconstruire en mieux, nous espérons que nos efforts de développement bénéficieront d'un soutien accru de la part de la communauté internationale. Les préparatifs de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés sont déjà en cours, ce qui signifie que cette année sera d'une importance cruciale pour les PMA. La tâche la plus importante consistera à négocier le programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la prochaine décennie, lequel doit être axé sur le renforcement de la capacité productive et l'accélération de la transformation structurelle des PMA.

Le nouveau programme d'action devra veiller à ce que des mesures adéquates soient mises en place pour parer aux risques de régression et faire en sorte que la sortie de la catégorie des pays les moins avancés se fasse sans heurt et soit durable et irréversible. En tant que pays aspirant à sortir de la catégorie des PMA, le Népal souligne que des financements suffisants et prévisibles sont indispensables et que les pays développés doivent honorer les engagements qu'ils ont pris en matière d'aide publique au développement et de financement à des conditions favorables.

En outre, comme le Secrétaire général l'a souligné dans son exposé, l'année 2021 devrait être consacrée à faire la paix avec la nature. Nous devons également renforcer la coopération pour lutter contre les changements climatiques et préserver la biodiversité. La vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui se tiendront cette année, seront d'excellentes occasions pour le faire.

Compte tenu de son relief montagneux et de son exposition aux catastrophes naturelles, le Népal est un point névralgique des changements climatiques. Nous assistons à la fonte de la neige de nos montagnes, au recul de nos glaciers et à la destruction de nos moyens de subsistance, sans que nous en soyons responsables. Nous demandons une mise en œuvre pleine et effective de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, une action climatique forte et un accès facile au financement dans ce domaine.

Le Népal fait partie des pays qui ont approuvé l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial en pleine crise de la COVID-19. Nous apprécions les efforts que celui-ci déploie pour apaiser les dissensions et les différends dans les pays touchés par des conflits. Nous sommes intimement convaincus que la promotion et la protection des droits de l'homme sont essentielles pour la paix et le développement durable. À cet égard, nous saluons comme il se doit l'appel à l'action du Secrétaire général en faveur des droits de l'homme lancé lors de la quarante-troisième session du Conseil des droits de l'homme. En tant que membre du Conseil des droits de l'homme, le Népal continue de contribuer à la promotion des droits de l'homme aux niveaux national et international.

Nous réitérons notre appel en faveur d'un désarmement général et complet pour ce qui concerne toutes les armes de destruction massive. Nous soulignons également l'importance de la reprise rapide des processus de désarmement, dont la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

À l'instar de la lutte contre la pandémie actuelle, la lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée, la traite des personnes et le trafic de drogue exige une action collective et concertée de notre part. La nouvelle Plateforme mondiale des Nations Unies pour la coordination contre le terrorisme pourrait s'avérer un mécanisme efficace pour faciliter l'échange d'informations et la collaboration entre les États Membres.

Le Népal, qui compte parmi les principaux pays fournissant des contingents aux opérations de maintien de la paix, attache un haut degré d'importance à la sûreté et à la sécurité des soldats de la paix. Nous appuyons les efforts menés dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix et de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. L'adéquation entre le mandat et les ressources est une condition indispensable à la réussite des opérations de maintien de la paix.

Il est essentiel de réformer l'Organisation des Nations Unies pour la rendre apte à remplir sa mission. Le renouvellement du multilatéralisme exige que l'Organisation soit plus agile, plus innovante et plus transparente. Nous nous félicitons des efforts entrepris aux fins de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, et nous reconnaissons l'importance de la redynamisation du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents pour nos besoins en matière

de développement, y compris dans le cadre de l'exécution des mandats qu'il reste à accomplir. Les mesures prises pour assurer la parité des sexes à tous les niveaux de l'ONU sont vraiment encourageantes.

Pour terminer, comme le Secrétaire général l'a affirmé hier, l'année 2021 devrait être celle où nous passons à la vitesse supérieure. Ainsi, nous concrétiserons nos aspirations collectives à la paix durable, à la prospérité et à la justice. Cette année historique, qui marque le soixante-quinzième anniversaire de l'ONU, devrait non seulement nous inciter à consolider nos acquis, mais aussi nous encourager à bâtir un avenir sûr, durable et résilient.

M. Pieris (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : En cette belle et fraîche matinée, qu'il me soit permis de remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué la présente séance afin de permettre aux États Membres d'examiner le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/75/1). Je remercie le Secrétaire général pour son exposé (voir A/75/PV.51) sur ses priorités pour l'année 2021, et je prends acte des réalisations accomplies par l'Organisation sous sa direction compétente, en particulier l'an dernier en dépit des difficultés extraordinaires causées par la pandémie de maladie à coronavirus, qui sont bien connues et qu'il vaudrait peut-être mieux oublier, tel un mauvais rêve.

Cependant, les rêves sont porteurs de messages forts. En l'occurrence, le message est clair et net. La pandémie nous a probablement rappelés à la réalité. Le rapport du Secrétaire général replace nos progrès communs et notre avenir partagé dans le contexte, au regard de la situation mondiale délicate et complexe, qui est en constante évolution. Il braque les projecteurs sur le programme de développement et de réforme qui n'est pas pleinement réalisé. Il ne fait aucun doute que 2021, en dépit de son lot de difficultés, sera une année importante pour chacun d'entre nous.

La pandémie est grave par nature. Sa gravité a été décrite avec justesse par le Secrétaire général, qui, au paragraphe 4 de son rapport, déclare : « un organisme microscopique nous a porté un coup terrible ». Comme cela a été dit, la pandémie donne à la communauté internationale une occasion précieuse de se remettre sur la voie d'un développement durable et harmonieux avec l'environnement.

Il s'agit d'une manière de voir les choses indéniablement optimiste de la part d'une partie de la famille humaine, qui est responsable de ce chaos.

Paradoxalement, l'espèce humaine est également capable de mettre un terme à ce chaos, bien que cela puisse beaucoup lui coûter. Nous ne pouvons, toutefois, ni nous en réjouir ni nous attribuer le mérite du processus de relèvement. Il est tout aussi important de développer des vaccins que d'instaurer un ordre mondial qui préserverait la famille humaine d'autres calamités de cette nature. Nous ne pouvons pas nous permettre qu'une autre catastrophe de cette nature s'abatte sur la communauté humaine.

Dans ce contexte, nous nous associons au Secrétaire général pour souligner l'importance du multilatéralisme, et nous sommes fermement convaincus que, lorsque nous travaillons ensemble en faisant preuve d'un respect et d'une compréhension mutuels, nous pouvons accomplir beaucoup de choses. Une fois encore, je cite le Secrétaire général : « [l']Organisation ne gardera sa pertinence que si elle est inclusive et équitable » (A/75/1, par. 18).

Le Secrétaire général s'est maintes fois déclaré préoccupé que le monde ne soit pas en bonne voie d'atteindre les objectifs de développement durable. Cette observation n'est pas surprenante, étant donné que nous avons adopté les objectifs de développement durable en 2015 alors qu'il nous restait déjà beaucoup à faire pour atteindre tous les objectifs du Millénaire pour le développement, que nous nous étions fixés au début du siècle, comme cela a été rappelé hier.

Les petits États comme Sri Lanka ont accepté sans rechigner le fardeau des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs de développement durable, et s'emploient actuellement à les réaliser à l'horizon 2030. Il est crucial d'accélérer la mise en œuvre de solutions durables visant à surmonter les obstacles habituels au développement, notamment la pauvreté et l'accroissement des inégalités. À cette fin, le Gouvernement sri-lankais a élaboré une politique axée sur l'être humain et un programme d'action afin d'atteindre ces objectifs. L'atténuation de la pauvreté et une économie basée sur la production agricole constituent des buts majeurs du pays.

Nous avons tous conscience que les actes de terrorisme, la xénophobie, le racisme, l'intolérance, les discours haineux et la désinformation constituent des menaces contre la paix et la sécurité internationales. Ces menaces transcendent les frontières, et leur prévention doit être considérée comme une responsabilité collective par tous. Étant donné que Sri Lanka a été aux prises avec le terrorisme pendant près de 30 ans, elle demeure

concernée par la montée du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, qui ne perd pas de son intensité et ne semble pas près de s'arrêter.

Il est tout à fait approprié de faire observer que les acteurs non étatiques qui se livrent à des activités illégales ne devraient pas être encouragés de quelque manière que ce soit, ni avoir la possibilité de justifier leurs activités dans cette instance par l'intermédiaire d'un de leurs sympathisants, dans l'objectif de propager leurs idéologies en utilisant les procédures établies par l'Organisation et ses organes associés.

Malheureusement, ainsi que le représentant de notre digne voisine et amie, l'Inde, l'a fait observer hier (voir A/75/PV.51 (Resumption 1)), cet organe doit encore s'entendre sur une définition commune du terrorisme, et il n'y a toujours pas eu de progrès en ce qui concerne l'élaboration d'une convention globale sur le terrorisme international. Nous restons, cependant, optimistes, et nous nous réjouissons à l'idée de travailler avec tous les États Membres pour relever les défis liés aux multiples aspects de l'extrémisme et du terrorisme.

Nous prenons acte des réformes entreprises au Siège de l'Organisation des Nations Unies et dans l'ensemble du système des Nations Unies et réaffirmons qu'il est nécessaire que les membres du personnel de l'ONU soient issus de diverses zones géographiques et soient représentatifs des différentes cultures qui font la richesse de la communauté internationale.

Il est essentiel de veiller à ce que toutes les mesures prises par les entités des Nations Unies soient transparentes et respectent la Charte des Nations Unies et son application. Tout en relevant les défis de notre époque, l'Organisation doit représenter et prendre en considération les intérêts de tous les États Membres. Il n'est possible d'obtenir des résultats sur le terrain au niveau national que par la recherche d'un terrain d'entente, qui est la seule voie durable pour résoudre les problèmes empêchant l'avènement d'un monde plus pacifique, plus prospère et plus durable.

Je voudrais conclure en renouvelant l'appui de Sri Lanka à l'action du Président, ainsi qu'à celle du Secrétaire général, alors que nous œuvrons tous ensemble à l'exécution des mandats, guidés par la Charte, que nous, les États Membres, avons adoptée. À ce propos, Sri Lanka s'engage pleinement à collaborer avec tous les États Membres pour atteindre notre

objectif commun, qui est de bâtir un monde plus juste, fondé sur l'égalité des chances pour tous. Je garantis que Sri Lanka œuvrera aux côtés de l'Organisation pour que ce monde devienne réalité.

M. Altarsha (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Ma délégation a pris acte du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/75/1). Qu'il me soit permis de faire les observations suivantes à titre national.

Hier, S. E. le Secrétaire général a présenté un hier exposé très utile et transparent (voir A/75/PV.51) dans lequel il a abordé la plupart des questions qui intéressent les gouvernements et les peuples du monde, compte tenu, en particulier, de la pandémie de maladie à coronavirus et de ses conséquences désastreuses pour l'humanité tout entière. Comme pour toutes les catastrophes qui frappent l'humanité, nous devons apprendre de cette expérience et en tirer certains enseignements, qui, correctement mis à profit, peuvent s'avérer essentiels pour faire face aux défis et menaces auxquels nous serons tous confrontés dans l'avenir.

La pandémie a mis en évidence les faiblesses de nos politiques intérieures et étrangères. Elle a démontré que nul n'est immunisé contre ce que nous nous plaisons à qualifier de défis transnationaux. L'humanité a subi de lourdes pertes en raison de la pandémie, et ceux qui pensent qu'appliquer les mêmes politiques que celles menées par les gouvernements de certains pays avant la pandémie se traduira par des avantages politiques et économiques se trompent.

L'an 2020 a été une année de pandémie par excellence, mais les catastrophes n'arrivent jamais seules. On pourrait dire que 2020 a été marquée par des pressions politiques, des actes flagrants d'ingérence dans les affaires intérieures d'États Membres, des cas de violation de la souveraineté et des agressions. D'aucuns peuvent ne pas être d'accord sur la manière de qualifier cette année, mais tout le monde s'accorde à dire que 2020 a été l'année des sanctions économiques et des mesures coercitives unilatérales. C'est l'année où l'on a affamé des peuples, où l'on a tué des enfants, où l'on a pilonné des cibles civiles et où l'on a mené d'autres politiques méprisables, une stratégie et une ligne de conduite dont certains se vantent avec fierté.

Lorsque le représentant d'un Gouvernement fait une déclaration ou tient une conférence de presse ou même publie un message sur Twitter à propos des sanctions économiques, qui, explique-t-il, ne visent pas les

citoyens mais servent uniquement à faire pression sur les gouvernements, et que cette déclaration est accueillie par des applaudissements et saluée, alors la seule explication possible, c'est que le public et la communauté internationale ont été drogués et n'existent plus. De nombreux civils et innocents mourront de faim, de pauvreté ou de la COVID-19 pendant que le monde reste les bras croisés.

Un certain nombre de pays croupissent sous le joug d'un blocus économique étouffant imposé unilatéralement, qui porte atteinte à leur souveraineté et à la sécurité de leur population. C'est le cas de la République islamique d'Iran, de Cuba, de la République bolivarienne du Venezuela, de la République populaire démocratique de Corée et de beaucoup d'autres. La situation en République arabe syrienne ne diffère pas de celle des pays que je viens de citer. La question est donc : pour quel crime le peuple syrien est-il puni, et combien de temps encore des pays et des gouvernements seront-ils punis uniquement parce que leur politique étrangère ou même leurs opinions sont différentes de celles de certaines puissances dominantes ?

Le Gouvernement syrien exprime sa reconnaissance à l'ONU pour sa précieuse action humanitaire ainsi qu'à ses institutions spécialisées pour leur aide humanitaire depuis le début de la guerre dans le pays. Cependant, ce n'est pas du tout ce dont le peuple syrien a besoin ; nous n'avons pas besoin d'aide alimentaire. Ce dont nous avons besoin, c'est de pouvoir cultiver nos propres produits sur nos terres sans que les forces d'occupation volent ou brûlent les récoltes. Les citoyens syriens n'ont pas besoin des recettes générées par le pétrole et les hydrocarbures ; ils réclament la restitution des champs pétrolifères occupés par les forces militaires de certains États Membres dans les régions du nord et du nord-est du pays.

Nous n'avons besoin ni d'appels, ni de déclarations écrites, ni de fausse compassion. Nous avons cruellement besoin d'exercer nos droits naturels de défendre notre peuple et de reconstruire notre économie nationale, ce qui n'arrivera pas tant que sera maintenu le blocus économique injuste imposé au peuple syrien.

Le rapport du Secrétaire général est axé sur l'action globale de l'ONU en matière de lutte contre le terrorisme. En tant que Gouvernement et Membre fondateur de l'ONU, la République arabe syrienne avait espéré que ce rapport aborderait la question du terrorisme visant spécifiquement la Syrie. Malheureusement, mon pays est devenu le pays de destination des déchets

humains, autrement dit des combattants terroristes étrangers et de leur famille, qui sont envoyés par les gouvernements de nombreux pays qui espèrent apporter la prétendue démocratie dans mon pays aux mains de Daech, du Front el-Nosra et d'autres groupes terroristes.

Mon pays demande au Secrétaire général de contraindre les États à assumer leurs responsabilités en ce qui concerne les combattants terroristes étrangers, dont des milliers vivent dans des camps sur le territoire syrien, comme le camp de Hol, dans le nord-est du pays. Par ailleurs, nous demandons aux pays de rapatrier les familles de ces terroristes et de s'acquitter de leurs obligations en matière de réadaptation et de réintégration de ces personnes afin qu'elles ne deviennent pas les graines du terrorisme de demain.

Nous devons rappeler à tous les agressions incessantes d'Israël contre mon pays et les violations constantes de la souveraineté syrienne. La dernière en date est une attaque israélienne qui, outre la destruction d'un certain nombre de maisons de civils innocents, a entraîné le martyre du père, de la mère et des deux enfants d'une famille et fait quatre blessés parmi les membres de la même famille. Cette attaque ne constitue-t-elle pas une violation flagrante des droits de l'homme, du droit international et du droit international humanitaire ?

Ces attaques sapent la capacité du Gouvernement syrien à lutter contre le terrorisme sur son territoire – ce même terrorisme que l'ONU s'est engagée à combattre en créant des centaines d'instances et de comités et en organisant des centaines de réunions. En outre, ce terrorisme nous empêche de mener à bien le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Enfin, à ce jour, nous n'avons vu aucun élément démontrant indéniablement la volonté réelle et sérieuse des gouvernements de certains pays de combattre le terrorisme et l'extrémisme violent dans mon pays. Pour autant, cela ne nous dissuadera pas d'intensifier nos efforts visant à éliminer le terrorisme et à rétablir la sécurité et la stabilité en Syrie.

M. Koba (Indonésie) (*parle en anglais*) : L'Indonésie s'associe à la déclaration faite par la représentante du Brunéi Darussalam au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (voir A/75/PV.51 (Resumption 1)).

L'Indonésie salue les efforts déployés par tous les États Membres et l'ONU, notamment le Secrétariat, pour garantir la poursuite des activités de l'Organisation

en dépit de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Les réunions ont été maintenues, des documents négociés et des résolutions adoptées. En somme, nous continuons à faire avancer les choses. Pour gagner du temps, je vais lire une version abrégée de notre déclaration, et nous en remettrons la version intégrale au Secrétariat. Ma délégation voudrait souligner plusieurs points.

Premièrement, en ce qui concerne la paix et la sécurité, l'Indonésie continue de soutenir le programme de désarmement du Secrétaire général, le désarmement nucléaire étant l'une de ses priorités. À ce sujet, nous pouvons, cette année, mettre en lumière deux événements importants : l'entrée en vigueur, la semaine dernière, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, laquelle marque un tournant historique, et la convocation de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui se tiendra en août.

En ce qui concerne les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, nous saluons le travail inlassable des soldats de la paix qui exécutent leurs mandats en dépit des difficultés dues à la COVID-19. En tant qu'un des plus importants fournisseurs de contingents ou de personnel de police, l'Indonésie entend continuer à jouer un rôle actif dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Les attaques qui ont récemment visé nos soldats de la paix compromettent sérieusement leur sûreté et leur sécurité. L'année dernière, l'Indonésie a perdu un membre de son personnel dans l'une de ces attaques. Chaque vie perdue est une mort de trop.

Nous demandons au Secrétariat de continuer de collaborer étroitement avec les États Membres et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police sur cette question importante. En outre, nous voudrions souligner une fois de plus l'importance du paiement en temps voulu de l'intégralité des émoluments des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, car cela renforce la capacité opérationnelle et assure la pérennité à long terme de la contribution des opérations de maintien de la paix.

Deuxièmement, en ce qui concerne le personnel et la sélection des chefs de secrétariat des Nations Unies, l'Indonésie insiste sur le fait qu'il faut sélectionner des candidats qualifiés et méritants, tout en veillant à un équilibre entre les sexes et en accordant une considération particulière aux citoyens de pays sous-représentés. Nous devons continuer à défendre une représentation géographique équitable au sein du personnel de l'ONU

et bannir les pratiques qui consistent à réserver certains postes spécifiques du Secrétariat aux nationaux de certains pays.

Troisièmement, pour ce qui est de l'économie créative, sachant que 2021 est l'Année internationale de l'économie créative au service du développement durable, en application de la résolution 74/198, on ne pouvait pas trouver de meilleur moment pour étudier davantage le rôle essentiel de cette économie. L'Indonésie estime que, au moment où nous nous efforçons de nous remettre des effets de la pandémie, l'économie créative peut être une option viable pour stimuler la reprise mondiale.

Quatrièmement, l'Indonésie siègera au Conseil économique et social cette année. Nous sommes prêts à continuer de plaider pour le développement économique et social.

Cinquièmement, en ce qui concerne la nécessité de protéger notre population dans la lutte contre la COVID-19, la pandémie a également amplifié les menaces existantes, y compris celles émanant d'acteurs non étatiques. Alors que la société est de plus en plus dépendante des technologies de l'information et des communications, les groupes criminels continuent d'en faire un usage abusif qui coûte cher à l'économie mondiale. La contrefaçon de produits médicaux, la traite des personnes et d'autres activités malveillantes continuent de toucher les personnes les plus vulnérables et sapent les efforts déployés par les gouvernements pour lutter contre la COVID-19. La coopération internationale est une priorité dans la lutte contre ces crimes qui ne connaissent pas de frontières.

Sixièmement, la solidarité mondiale est plus que jamais indispensable pour qu'aucune forme de discrimination, de racisme ou de xénophobie n'ait sa place dans l'action contre la pandémie. En tant que membre du Conseil des droits de l'homme, l'Indonésie est résolue à traiter les questions relatives aux droits de l'homme d'une manière constructive et exhaustive, en se fondant sur les principes d'impartialité, d'objectivité et de non-politisation.

Septièmement, en ce qui concerne la nécessité de soutenir les travailleurs essentiels, nous continuons à encourager les États Membres et les parties intéressées à faire le nécessaire pour offrir leur appui à ces travailleurs pendant la pandémie de COVID-19. Dans cet esprit, l'adoption par consensus de la résolution 75/17 de 2020, qui porte sur le renforcement de la coopération

internationale face aux difficultés connues par les gens de mer à cause de la pandémie de COVID-19 et en appui aux chaînes d'approvisionnement mondiales, constitue un exemple de synergie découlant des efforts du Secrétaire général et des engagements des États Membres sur cette question. Il nous faut désormais traduire ces engagements en actions concrètes pour lutter efficacement contre la pandémie.

L'Indonésie se tient prête à appuyer la mise en œuvre des priorités du programme que le Secrétaire général a définies pour 2021. Œuvrons de concert aux fins d'avancées concrètes dans le monde et de la relève de celui-ci.

M. Margaryan (Arménie) (*parle en anglais*) :
Nous remercions le Secrétaire général d'avoir présenté son rapport sur l'activité de l'Organisation en 2020 (A/75/1) et d'avoir défini les priorités actuelles (voir A/75/PV.51).

L'année écoulée a, en effet, été la période la plus difficile pour l'ONU et le monde depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Crise sanitaire mondiale au début, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) d'abord s'est transformée en une catastrophe mondiale, qui a coûté la vie à des millions de personnes, ébranlé les fondements mêmes de nos sociétés, creusé les inégalités structurelles et touché de façon disproportionnée les populations vulnérables qui se trouvent en situation de conflit et d'urgence humanitaire. Sur la longue et sinueuse voie de la reprise, un engagement véritable de tous les États Membres en faveur d'un multilatéralisme efficace et responsable est un prérequis essentiel pour reconstruire en mieux.

La décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable ayant été lancée, nous ne devons ménager aucun effort pour nous assurer que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 continue d'offrir un cadre général permettant de construire un avenir meilleur sans laisser personne de côté. Dans l'esprit de cet engagement collectif, l'accès équitable à tous les produits et technologies sanitaires essentiels pour combattre le virus sera une priorité fondamentale au niveau mondial. Personne, pas même les populations qui résident dans des zones de conflit, ne doit pas se voir refuser ou limiter l'accès aux remèdes permettant d'atténuer les effets de la COVID-19.

L'apparition de la COVID-19 a nui aux efforts internationaux en faveur de la paix, du développement et des droits de l'homme, car elle a accentué les divisions,

les tensions, les conflits et les autres vulnérabilités. L'Arménie a été l'un des premiers États Membres à appuyer, pleinement et sans équivoque, l'appel en faveur d'un cessez-le-feu mondial immédiat qui a été lancé par le Secrétaire général au début de la pandémie. Cela étant, en dépit des appels à la solidarité internationale et à un cessez-le-feu mondial, l'année écoulée a été marquée par des violences, des guerres et des souffrances humaines sans précédent. Notre région est un exemple d'endroit où la violence et la destruction brutales et insensées ont mis fin à des décennies d'efforts en faveur de la paix, du développement et de la sécurité humaine, tandis que la pandémie et les problèmes connexes ont continué à ravager le monde.

L'agression préméditée du peuple du Haut-Karabakh, autrement dit de l'Artsakh, en pleine crise sanitaire mondiale a imposé un lourd tribut à la population civile, provoquant des pertes humaines, de nombreuses violations du droit international des droits de l'homme ou du droit international humanitaire, la destruction et la profanation du patrimoine religieux et culturel, des déplacements de masse et un afflux de combattants terroristes étrangers et de mercenaires, qui ont été spécialement recrutés et envoyés dans la zone de conflit depuis le Moyen-Orient.

Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général qui, tout au long des hostilités, s'est prononcé sans réserve en faveur de la cessation immédiate des combats et du retour urgent au dialogue, sous l'égide des coprésidents du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Les défis mondiaux dus à la pandémie représentent une épreuve pour le multilatéralisme. Face à la montée de l'autoritarisme, aux discours de haine, à la militarisation de la pandémie qui vise à déclencher des guerres, à l'oppression des voix dissidentes et aux violations des droits de l'homme, l'ONU doit être la garante du droit international, des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et des valeurs de l'humanité. Il est crucial que l'Organisation sache prévenir et résoudre ces problèmes pour qu'elle soit crédible quand elle affirme que l'engagement de ne laisser personne de côté n'est pas qu'une simple déclaration.

Bien que nous nous félicitons que l'ONU soit disposée à répondre aux besoins humanitaires dans toutes les zones touchées par un conflit et que le Secrétaire général ait invité tous les acteurs concernés à coopérer pleinement avec les entités des Nations Unies

afin de leur assurer un accès sans entrave, le système des Nations Unies ne doit pas devenir l'otage des manipulations et de la propagande des régimes autoritaires.

Aux fins de la réforme du système des Nations Unies, nous encourageons le Secrétaire général et le Secrétariat à se pencher sur les lacunes qui persistent afin d'éliminer toute possibilité de manipulation en renforçant les capacités propres des organismes et départements concernés, notamment leurs capacités à établir des rapports précis et à mettre en œuvre une action humanitaire urgente. Les tentatives d'instrumentalisation de la coopération opérationnelle avec l'ONU afin de promouvoir des idéologies partiales et discriminatoires et de justifier la violence identitaire doivent être efficacement mises au jour, déjouées et réprimées à tous les niveaux.

L'Arménie demeure déterminée à poursuivre son ambitieux programme de réforme en coopération avec l'ONU et d'autres partenaires internationaux afin de reconstruire en mieux et de mieux se relever en investissant dans des institutions démocratiques stables et responsables, en défendant les droits de l'homme et l'égalité des sexes, en luttant contre la corruption et en renforçant l'état de droit.

Nous réitérons notre appui aux initiatives du Secrétaire général visant à renforcer l'Organisation et à la rendre plus résiliente face aux nouveaux défis mondiaux afin de concrétiser les espoirs d'un avenir meilleur pour tous.

M. Badubi (Botswana) (*parle en anglais*) : Nous nous associons à la déclaration prononcée par le représentant de Djibouti au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/75/PV.51(Resumption 1)).

Nous remercions le Secrétaire général de son rapport détaillé sur l'activité de l'Organisation (A/75/1). Nous apprécions la nouvelle orientation du rapport et son amélioration notable, car il fournit aux lecteurs des clefs qui lui permettent de mieux comprendre la portée et l'importance des activités réalisées par l'Organisation.

Les statistiques sur les pays et les citoyens du monde qui bénéficient des services fournis par les entités des Nations Unies, ainsi que le grand nombre de personnes déployées dans le monde entier et oeuvrant dans le cadre de tous les piliers de l'action de l'Organisation, témoignent de l'ampleur et de la portée du travail remarquable accompli par l'Organisation.

Travail d'autant plus remarquable qu'en 2020, alors que l'Organisation s'employait à répondre à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) tout en étant confrontée à une dégradation de l'esprit du multilatéralisme et à une crise de liquidités, elle a su tirer parti de son avantage comparatif collectif pour fournir un appui constant à de nombreux pays et mettre en œuvre des plans de sauvetage d'urgence en leur faveur, avec l'aimable soutien des États Membres et d'autres partenaires.

Néanmoins, comme l'indique le rapport, la pandémie de COVID-19 a fait ressortir des vulnérabilités et des fragilités qui ont empêché l'Organisation de faire tout ce dont elle était capable. Aussi difficile soit-elle à endurer, la pandémie est source d'enseignement précieux dont nous devons tenir compte dans le cadre du titanique processus de relèvement à venir.

Le Botswana convient qu'à mesure que nous avançons dans la décennie d'action, la meilleure chose à faire est de déployer des efforts plus énergiques. Comme l'a souligné le Secrétaire général, il nous faut adopter une approche résolument radicale pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

Outre l'appel à un cessez-le-feu, qui a recueilli de nombreux soutiens, et les utiles notes de synthèse publiées au plus fort de la pandémie, l'appel à l'action en faveur des droits humains lancé en 2020 a permis que le mandat fondamental de l'Organisation ne soit pas compromis par la pandémie. Comme l'a également fait observer le représentant de Djibouti s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, le Botswana souligne que, alors que l'Organisation réaffirme son engagement à l'égard des droits de l'homme pour tous, elle doit également traiter avec le même degré de dignité l'ensemble de son personnel diversifié qui participe à l'exécution des mandats de l'Organisation.

Il ne fait aucun doute que les organes intergouvernementaux du système des Nations Unies ont été établis par les États Membres et constituent des instances qui leur sont principalement destinées. En tant qu'États Membres, nous ne pouvons pas toutefois prétendre que nous avons le monopole de la connaissance des défis mondiaux ou des moyens de les relever. Une participation inclusive, visant à recueillir les avis des principales parties prenantes extérieures, est tout aussi importante pour enrichir nos débats intergouvernementaux. Nous espérons donc que les opinions des citoyens du monde qui ont contribué aux résultats de la Déclaration faite

à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (résolution 75/1) seront prises en compte en 2021 et après.

Nous estimons que s'il s'accompagne d'un transfert équilibré des technologies et d'une coopération numérique équitable entre les pays, le Plan d'action de coopération numérique offre l'espoir d'un avenir numérique véritablement inclusif et durable pour toutes et tous, propice à l'avènement de la quatrième révolution industrielle. Cependant, il faudrait que les mesures de renforcement des capacités dans ce domaine, en particulier dans les pays en développement, accordent tout autant d'attention à la prise en compte des vulnérabilités et des risques connexes qui découlent d'une dépendance accrue à l'égard des technologies de l'information et de la communication.

En ce qui concerne le renforcement de l'Organisation, il est acceptable que de temps en temps, l'ONU doit réadapter en permanence ses activités aux réalités contemporaines pour chacun des piliers – développement, paix et sécurité, et gestion. Nous attendons avec impatience de pouvoir mieux évaluer les résultats des récentes propositions de réforme, et nous espérons par ailleurs que le mantra habituel d'efficacité, d'efficacité et de responsabilité se concrétisera par des résultats tangibles et mesurables.

Au sujet du personnel, nous saluons les progrès accomplis dans l'intégration de la question du handicap et la parité des genres, notamment aux postes de direction. Toutefois, nous souhaitons vivement que des avancées similaires soient faites en ce qui concerne la diversité géographique globale du personnel des Nations Unies dans toutes les catégories, et en particulier aux niveaux de décision. Nous poursuivrons le débat sur les détails de la Stratégie en faveur de la diversité géographique qui a été lancée récemment et ses implications, si elle devait être mise en œuvre, par rapport à l'actuel système des fourchettes optimales.

Avant tout, nous estimons que la mise en œuvre rigoureuse du dispositif d'application du principe de responsabilité de l'ONU est essentielle pour le succès des stratégies et politiques de gestion des ressources humaines de l'Organisation durant la transition vers un nouveau modèle. Il s'agit notamment, sans s'y limiter, de la bonne administration de la justice et du contrôle de la délégation de pouvoirs aux cadres supérieurs qui est entrée en vigueur en janvier 2019.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable constituent en effet un excellent modèle sur lequel nous pouvons faire fond pour ce qui est des efforts de relèvement après la pandémie de COVID-19. Mais si nous ne voulons pas nous éloigner davantage de la voie tracée pour 2030, nous devons accorder de toute urgence l'attention voulue à tous les obstacles qui entravent les initiatives de mise en œuvre, tels que l'insuffisance des financements. La bonne gouvernance et la bonne gestion des ressources disponibles au niveau national et leur mobilisation efficace pour la mise en œuvre des objectifs de développement sont une question qui doit préoccuper tous les États Membres. Il faut s'attaquer véritablement aux causes profondes du manque de financements. Il s'agit notamment d'endiguer les flux financiers illicites, qui sapent clairement les efforts sincères déployés par les États Membres.

Nous partageons en outre l'idée selon laquelle des données ventilées fiables et de haute qualité permettraient de mesurer avec précision les problèmes mondiaux que nous cherchons à résoudre. Une approche reposant sur des données factuelles faciliterait la pleine mise en œuvre des objectifs de développement durable. Nous insistons donc sur le fait que toutes les entités déployées dans nos régions pour appuyer les efforts en faveur du développement durable, y compris les commissions régionales, doivent être bien formées dans ce domaine clef afin de pouvoir mieux soutenir nos pays.

Sans minimiser l'importance du travail accompli par les nombreuses autres entités des Nations Unies œuvrant dans les domaines des droits de l'homme, des questions humanitaires, de la paix et de la sécurité, de la justice internationale, du désarmement et de la lutte contre la criminalité, les drogues et le terrorisme, ainsi que le rôle des principaux départements du Secrétariat qui veillent au bon fonctionnement de quelque 461 lieux d'affectation de l'ONU, je voudrais conclure en soulignant que le développement de l'Afrique est de longue date une priorité de l'Organisation, comme l'a récemment réaffirmé la résolution 75/252, adoptée le 31 décembre.

Comme tous les autres États Membres du Groupe des États d'Afrique, le Botswana constate avec satisfaction que le programme de travail de l'ONU continue de mettre l'accent sur les besoins particuliers de notre continent. Nous pensons que les activités menées par l'ONU à l'échelle du système doivent être alignées sur

les programmes clefs et s'inspirer de cadres continentiels, en particulier l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons.

Par conséquent, nous appuyons les travaux des entités du Secrétariat à l'œuvre dans ce domaine, comme la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique et le Département de la communication globale. Face à l'évolution des besoins de la région africaine et aux défis qui ont été mis en évidence par la pandémie de COVID-19, nous nous réjouissons à la perspective de travailler au sein du Groupe des États d'Afrique pour veiller à ce que les mandats et les capacités du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique soient adaptés à sa mission, afin que le Secrétaire général reçoive des conseils efficaces sur les défis auxquels l'Afrique est confrontée en cette période difficile.

M. Aliyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord adresser nos félicitations au Président de l'Assemblée générale, M. Volkan Bozkir, pour sa bonne conduite des travaux de cette soixante-quinzième session historique. Nous remercions le Secrétaire général, M. António Guterres, pour son exposé détaillé sur ses priorités pour l'année 2021 et son analyse approfondie de la complexité des affaires mondiales (voir A/75/PV.51). Nous remercions ces deux dirigeants, le Président de l'Assemblée générale et le Secrétaire général, d'avoir permis au principal organe délibérant, directeur et représentatif des Nations Unies de poursuivre ses activités convenablement et en toute sécurité malgré les circonstances difficiles causées par la pandémie de coronavirus (COVID-19).

L'année du soixante-quinzième anniversaire des Nations Unies a été une année déterminante pour l'Organisation. La terrible pandémie de COVID-19 a causé des souffrances inédites et a mis en péril plusieurs décennies de progrès et de développement. Elle a mis à rude épreuve les systèmes nationaux de santé du monde entier et a exposé des lacunes dans la riposte mondiale. Elle a également mis à l'épreuve le multilatéralisme, mettant au défi l'engagement même des États Membres en faveur d'une ONU plus intégrée, plus efficace et plus efficiente.

Ensemble, nous avons affronté ces défis. Nous avons mobilisé nos ressources collectives. Nous avons renforcé notre solidarité et notre coopération. La trente et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la pandémie de maladie à coronavirus, qui a été convoquée à l'initiative du Président de

l'Azerbaïdjan, M. Ilham Aliyev, au nom du Mouvement des pays non alignés, a été un véritable témoignage de notre attachement indéfectible au multilatéralisme. La trente et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale est devenue le premier cadre mondial de haut niveau qui a permis d'échanger sur les stratégies d'adaptation nationales et d'offrir un soutien aux pays qui en ont besoin, et nous ne pouvons que nous féliciter du succès de cette initiative historique.

On ne saurait trop insister sur l'importance d'un accès abordable et équitable pour tous les pays aux médicaments, au matériel médical et en particulier aux vaccins, qui sont des biens de santé publique mondiaux et qui doivent être disponibles universellement. L'Azerbaïdjan a récemment adhéré au Mécanisme pour un accès mondial aux vaccins, et a annoncé une contribution de 21 millions de dollars à cet égard. Nous espérons que des vaccins sûrs et efficaces seront bientôt prêts à être distribués. Pour cela, les efforts de coordination du système des Nations Unies sont essentiels et serviront d'exemple alors que le monde entier renforce sa résilience pour faire face aux crises futures.

La pandémie de COVID-19 a mis en lumière et aggravé les vulnérabilités et les inégalités dans les pays en développement et les pays développés et en premier lieu, a exacerbé la pauvreté et l'exclusion. Les plus pauvres et les plus vulnérables ont été les plus durement touchés, et nous constatons avec une vive préoccupation que les répercussions persistantes de la crise vont réduire à néant les gains obtenus au prix d'efforts considérables en matière de développement et entraver la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La mise en œuvre des engagements nationaux et le respect des promesses faites dans le cadre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, la réalisation de nos objectifs collectifs en matière climatique et le renforcement de la coopération internationale afin d'épauler les pays les plus touchés par les effets néfastes des changements climatiques doivent rester nos principales priorités.

Des réponses mondiales cohérentes et des efforts communs, avec l'ONU au centre, sont les moyens les plus efficaces de combattre les pandémies, de lutter contre les changements climatiques et le terrorisme international, de gérer les déplacements forcés et les flux migratoires et d'atteindre les objectifs de paix, notamment le développement durable et les droits de l'homme pour tous. Il est essentiel d'appuyer ce rôle de

l'ONU et de sauvegarder ses mécanismes politiques, humanitaires et de sécurité collective pour préserver la paix, la stabilité et le développement durable.

À cet égard, il serait très pertinent de mettre l'accent sur l'approche « Une seule santé », qui s'appuie sur l'idée d'une interdépendance croissante entre la santé humaine et Mère Nature, avec l'ensemble de son écosystème, surtout en ces temps difficiles.

L'Azerbaïdjan va lancer le projet de reconstruction et de réhabilitation le plus vaste et le plus complet de son histoire, après la libération de ses territoires internationalement reconnus de l'occupation étrangère qui a duré près de 30 ans. La déclaration trilatérale signée par le Président de l'Azerbaïdjan, le Premier Ministre de l'Arménie et le Président de la Fédération de Russie le 9 novembre 2020, figurant dans le document S/2020/1104, a ouvert une nouvelle ère de prospérité pour la région. Cet accord a été consolidé par la déclaration trilatérale des trois dirigeants du 11 janvier 2021, et sa mise en œuvre sera examinée plus avant à la prochaine réunion des Vice-Premiers Ministres d'Azerbaïdjan, d'Arménie et de Russie, qui se tiendra demain, le 30 janvier, notamment en ce qui concerne la construction et le développement d'un système de transport et de communication transrégional.

L'Azerbaïdjan a lancé un certain nombre de projets d'infrastructures critiques dans les territoires libérés, qui ont été systématiquement pillés et détruits. Une grande autoroute menant à la ville de Choucha est en cours de construction et devrait être achevée plus tôt que prévu. Deux aéroports internationaux seront construits, dans les régions de Fizuli et de Latchin en Azerbaïdjan, pour accélérer le processus d'intégration, stimuler les économies locales et promouvoir le tourisme. En outre, le Gouvernement azerbaïdjanais est en train d'exécuter des projets de production d'électricité à grande échelle, en privilégiant les sources d'énergie renouvelable.

Ces initiatives visent avant tout à créer les conditions propices pour que des centaines de milliers de personnes déplacées puissent regagner leurs foyers et récupérer leurs biens, en toute sécurité et dans la dignité. Toutefois, la tâche est compliquée par le fait qu'il faut mener une gigantesque campagne de déminage, qui est actuellement en cours et qui, selon les experts, pourrait prendre jusqu'à plus d'une décennie.

Malgré d'énormes difficultés, l'Azerbaïdjan est toujours en bonne voie de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030,

et poursuivra ses efforts en ce sens, tant au niveau national qu'international. La préservation de la stabilité macroéconomique et la réduction du poids économique de la production de pétrole et de gaz, pour promouvoir la diversification de l'économie, ainsi que l'accélération de la mobilisation des ressources et l'intégration de pratiques durables font partie intégrante de notre stratégie nationale. Mon pays se prépare également à présenter son troisième examen national volontaire au cours du Forum politique de haut niveau qui se tiendra dans le courant de l'année.

Nous partageons l'avis du Secrétaire général, à savoir qu'il est plus important que jamais de préserver nos objectifs et principes communs. Le strict respect de ces objectifs et principes et les efforts conjoints et concertés ouvriront la voie à 2021 en tant qu'année des possibilités, ce qui nous permettra en fin de compte de relever les défis fondamentaux auxquels nous sommes tous confrontés aujourd'hui.

M. Prasad (Fidji) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de cette occasion qui m'est donnée de prendre la parole. Pour gagner du temps, je serai bref.

Les Fidji s'associent à la déclaration qui a été faite hier par le représentant permanent des Maldives au nom de l'Alliance des petits États insulaires (voir A/75/PV.51 Res. 1).

Tout d'abord, je tiens à remercier le Secrétaire général pour son rapport (A/75/1), ainsi que pour l'excellent exposé dans lequel il a présenté hier ses priorités pour 2021 (voir A/75/PV.51). Les Fidji accueillent ce rapport avec satisfaction et approuvent les priorités définies par le Secrétaire général. Ces priorités sont en effet les bonnes, et nous nous réjouissons à l'idée de participer aux initiatives collectives à cet égard. Le système des Nations Unies, et notamment l'Assemblée générale, qui est un des organes suprêmes de gouvernance mondiale, a du pain sur la planche pour promouvoir ces priorités. Les attentes ont rarement été aussi élevées, mais nous savons qu'avec le Président de l'Assemblée générale et le Secrétaire général, nous sommes entre de bonnes mains qui nous aideront à traverser cette période difficile.

Les Nations Unies, en tant que système, doivent aider la communauté mondiale à faire simultanément face à trois pandémies : en premier lieu, la pandémie sanitaire ; deuxièmement, la pandémie socio-économique ; et troisièmement, une pandémie planétaire. Les

facteurs sous-jacents de ces trois pandémies sont les mêmes, et provoquent des souffrances et des pertes pour tout le monde : les riches et les pauvres, les hommes et les femmes, et les pays, grands comme petits. Il est également vrai que s'agissant de ces trois pandémies, ce sont les personnes les plus vulnérables qui souffrent le plus et souvent, terriblement. Il est également vrai qu'en ce qui concerne ces trois pandémies, ce sont les pays les plus vulnérables qui souffrent le plus. C'est cette position dans laquelle se trouvent les petits États insulaires.

Alors que l'Organisation élabore son programme de travail porteur d'espoir, en faisant fond sur les progrès considérables qui ont été accomplis, les Nations Unies en tant que système ont démontré au cours de l'année écoulée que notre capacité à inverser le cours des choses dépendait de la capacité de tous les États Membres à assumer leurs responsabilités et à jouer leur rôle. Une partie de cette responsabilité incombe à l'Assemblée générale et une autre partie incombe à d'autres instances, comme le Groupe des Sept, le Groupe des Vingt et les conseils d'administration des institutions financières internationales.

Les petits États insulaires ont été plus gravement et plus singulièrement touchés par ces trois pandémies. Je ne souhaite pas minimiser les souffrances des autres pays, mais plutôt indiquer effectivement que, sur presque tous les plans, les petits États doivent surmonter plus d'obstacles et que leur chute est souvent plus rapide.

De nombreux États dans le Pacifique, dont les Fidji, le Samoa et les Îles Salomon, ont été touchés par la pandémie de coronavirus (COVID-19) alors que leurs systèmes de santé étaient déjà affaiblis par la lutte acharnée contre les crises sanitaires liées aux changements climatiques, de la fièvre de dengue à la typhoïde en passant par la récente épidémie de rougeole. Plusieurs systèmes de santé du Pacifique, dont ceux du Vanuatu, des Fidji, des Tonga et des Îles Salomon, ont dû faire face en même temps à des catastrophes climatiques et à la pandémie de COVID-19. En outre, trop de petits États insulaires en développement continuent de se voir refuser l'accès à des niveaux analogues de ressources de la part des institutions financières internationales ou des marchés en raison de leur taille, de problèmes de capacités ou parce qu'ils doivent faire face à trop de pandémies simultanément.

La pandémie planétaire causée par l'effondrement de la biodiversité et les changements climatiques et écologiques a aussi de multiples répercussions sur les petits États insulaires. Les catastrophes climatiques

incessantes ont de graves répercussions sur leur agriculture et leur sécurité alimentaire et accentuent les vulnérabilités des femmes et des jeunes. Ces répercussions sont constantes et persistantes. À l'heure où je vous parle, les Fidji se relèvent tout juste du passage d'un cyclone de catégorie 5 qui a frappé le pays le 17 décembre, quelques jours avant Noël. À l'heure où je vous parle, nous prévoyons que le cyclone Ana frappera les Fidji d'ici 24 à 48 heures. Ce sont des exemples du caractère implacable des changements climatiques pour cette catégorie de pays.

Nous soutenons pleinement le multilatéralisme et, de fait, nous avons suivi point par point les conseils de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Aujourd'hui, cela fait environ plus de 250 jours qu'aucune propagation de la pandémie sanitaire n'a été recensée au niveau local. Nous avons suivi les recommandations de l'OMS à la lettre. Et pourtant, nous sommes relégués au dernier rang pour ce qui est des vaccins, une possibilité dont nous avons été prévenus. Dans le même temps, nous sommes très fiers de participer au Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins.

Nous appelons à une meilleure compréhension des difficultés liées au rationnement de la distribution des vaccins dans les petits États insulaires. Les Fidji sont un pays composé de plus de 300 îles. Distribuer 10 doses de vaccins à une petite île éloignée de la capitale suppose de louer un navire et deux à trois jours de navigation. Le coût de la distribution de 10 à 20 doses de vaccins pour protéger les agents de santé pourrait ainsi s'élever à environ 100 000 dollars, avec la location des navires nécessaires. Il peut être logique que les populations des petits États insulaires soient vaccinées en bien plus grand nombre, pour que ce programme de vaccination lui-même ne devienne pas un fardeau supplémentaire en une période fort éprouvante pour ces populations.

Ces trois pandémies sont étroitement liées entre elles et, si nous ne les traitons pas avec l'urgence et la rapidité qui s'imposent, on peut craindre qu'elles ne se transforment en une gigantesque super-pandémie aux conséquences catastrophiques. J'ai délibérément choisi la manière dont le Secrétaire général a formulé sa vision pour dire que les petits États insulaires présentent un ensemble de vulnérabilités particulièrement frappant, ce qui exige donc une attention soutenue dans la manière dont nous y répondons.

Toutefois, la vision du Secrétaire général dans ce rapport témoigne d'un grand optimisme et d'un grand espoir, et nous travaillons avec cet optimisme et cet espoir. Cette année nous offre de grandes possibilités. Nous avons tous réaffirmé notre foi dans le multilatéralisme. Nous savons que l'ONU est importante, et qu'elle ne l'a jamais été autant qu'aujourd'hui.

Nous accueillons avec beaucoup d'espoir la présidence du Royaume-Uni, en partenariat avec l'Italie, de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP26). Nous espérons qu'à l'occasion de cette COP26, le monde confirmera son engagement à assurer un financement durable et à long terme de 100 milliards de dollars. Nous espérons également qu'il écoutera le sage conseil que le Secrétaire général a donné cette semaine au Sommet pour l'adaptation aux changements climatiques, à savoir que 50 % des financements doivent être consacrés à l'adaptation.

Nous sommes heureux de travailler avec la communauté des océans pour veiller à ce que l'initiative Ocean Pathway soit fermement rattachée au processus de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Nous ne pouvons pas gagner la bataille du climat sans remporter la guerre pour sauver les océans.

Ce fut un grand plaisir de réintégrer les États-Unis dans l'Accord de Paris sur les changements climatiques, un partenaire essentiel dans la bataille pour le climat et les océans. Lors du Sommet pour l'adaptation aux changements climatiques qui s'est tenu cette semaine, l'Envoyé spécial du Président des États-Unis pour le climat, le Secrétaire d'État Kerry, a déclaré que les océans faisaient partie intégrante de l'action visant à régler le problème du climat et que le climat faisait partie intégrante de la résolution du problème des océans.

C'est une année importante pour avancer considérablement dans la protection et l'exploitation durable des océans pour le potentiel qu'ils nous offrent. Nous devons mettre un terme suffisant aux subventions néfastes accordées à la pêche, conclure les négociations sur un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, et assurer la mise en œuvre ferme de la Convention sur la diversité biologique. Nous attendons par ailleurs du Sommet sur les systèmes alimentaires qu'il accorde une bien plus

grande attention à l'importance de la bonne santé des océans, des innovations et du financement des aliments provenant de nos océans pour l'avenir de l'humanité.

Nous n'avancerons sur aucun de ces points si nous n'abordons pas de front la question du financement du développement. Nous saluons l'initiative du Canada et de la Jamaïque visant à dégager des idées et des perspectives sur le financement du développement. Cette question est bien plus pressante pour les Fidji et les petits États insulaires du Pacifique. Nous devons faire des progrès substantiels, et nous devons faire des progrès rapides.

Nous soutenons pleinement l'appel du Secrétaire général en faveur d'un allègement substantiel de la dette, de l'élargissement de l'Initiative de suspension du service de la dette du Groupe des Vingt et de la réaffectation des droits de tirage spéciaux, mais, plus encore, nous voulons bien davantage de prêts à des conditions de faveur pour aider les petits États comme le nôtre à faire face aux trois pandémies et aux défis qui en découlent.

Nous savons également que l'ONU est le cadre approprié. Nous soutenons et saluons les efforts que déploie le Secrétaire général pour une réforme dans le cadre du système des Nations Unies pour le développement. Nous constatons des améliorations réelles et notables des capacités de l'ONU et une cohérence accrue de ses activités aux Fidji et dans tout le Pacifique. Les capacités de l'ONU jouent à juste titre un rôle croissant de catalyseur. Je sais que nous sommes parfois frustrés parce qu'elle n'est pas pleinement soutenue. Nous espérons que le soutien aux capacités et aux institutions des Nations Unies aux Fidji et dans le Pacifique va sensiblement croître à l'avenir.

Nous rappelons une fois de plus que nous défendons pleinement la vision exposée dans le rapport du Secrétaire général.

Mme Fatima (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général pour son exposé complet sur ses priorités (voir A/75/PV.51), que nous approuvons pleinement. Nous partageons ses préoccupations quant aux répercussions de la pandémie sur le travail et les priorités de l'Organisation, notamment dans les domaines de la paix et de la sécurité, de l'action climatique, des perturbations économiques, de la réponse aux crises humanitaires et du respect du droit international.

Nous remercions le Secrétaire général pour la détermination dont il a fait preuve afin que l'ONU poursuive ses activités malgré les immenses difficultés

causées par la pandémie. Nous souscrivons pleinement à son point de vue selon lequel la communauté internationale doit s'unir pour faire face aux conséquences de la maladie à coronavirus (COVID-19) de manière efficace, effective et coordonnée. Cette pandémie nous a montré l'importance capitale de créer des partenariats et une solidarité dans nos efforts pour sortir de la crise.

À cet égard, je félicite le système des Nations Unies et ses effectifs dans le monde entier, y compris ceux des fonds et des programmes, qui ont fait un travail remarquable en première ligne de la pandémie pour assurer que les services et programmes essentiels se poursuivent sans entrave pour les personnes qui en ont le plus besoin. L'ONU a su montrer qu'elle était utile sur le terrain, là où cela compte le plus. Qu'il me soit permis de souligner brièvement certaines de nos priorités.

Tout d'abord, nous joignons notre voix aux appels de plus en plus pressants qui érigent en priorité que, par souci d'efficacité dans la réponse et le relèvement face à la COVID-19, les vaccins soient mis à la disposition de tous. Pour combler l'écart imminent en matière d'accès aux vaccins au sein des nations, et d'un pays à l'autre, l'ONU doit prendre l'initiative de garantir un accès mondial équitable, sûr et abordable aux vaccins. Nous devons veiller à ce que l'empressement et les ressources qui ont caractérisé la mise au point et la distribution des vaccins contre la COVID-19 se retrouvent dans le même empressement à les distribuer équitablement aux personnes et aux nations les plus vulnérables.

Deuxièmement, nous félicitons le Secrétaire général d'avoir appelé les responsables du monde entier à déclarer l'état d'urgence climatique jusqu'à ce que la neutralité carbone soit atteinte. Dans cet esprit, le Parlement du Bangladesh a déclaré une urgence planétaire et appelé le monde entier à travailler sur le pied de guerre pour arrêter les changements climatiques. Pays vulnérable aux changements climatiques et Président actuel du Forum de la vulnérabilité climatique, composé de 48 membres, nous souhaitons que tous les discours sur le climat accordent une attention particulière aux groupes vulnérables, tels que les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement, qui sont en première ligne des vulnérabilités climatiques.

Nous attendons beaucoup de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et jugeons encourageants les efforts déployés par le Secrétaire général pour rallier un soutien à des objectifs

climatiques ambitieux dans la perspective du sommet de Glasgow, et nous nous félicitons également de son appel urgent à respecter les engagements pris en matière de financement de l'action climatique, qui fait toujours cruellement défaut.

Troisièmement, la pandémie a sérieusement mis en péril la réalisation des objectifs de développement durable et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elle a également accentué les vulnérabilités existantes des PMA et des petits États insulaires en développement, compromettant les gains chèrement acquis en matière de développement. Un nombre record de PMA s'appêtent à quitter la catégorie des pays les moins avancés cette année. Toutefois, les pays en passe de sortir de cette catégorie craignent de plus en plus que ce reclassement ne nuise doublement à leur développement, en raison des conséquences de la COVID-19 et aussi de la perte des mesures de soutien spécifiques aux PMA. Pour pallier cette situation, nous avons besoin de solutions audacieuses et innovantes. Il faut impérativement défendre une trajectoire de sortie de la catégorie des PMA s'appuyant sur des mesures d'incitations pour ces PMA – valables à la fois pour les pays en voie de reclassement et pour ceux qui ont été reclassés. La réussite d'un pays doit être récompensée, et non sanctionnée.

Quatrièmement, la pandémie a révélé l'ampleur des fractures numériques tant au sein des sociétés qu'entre elles. Des millions d'enfants, surtout dans les pays en développement, ont été déscolarisés faute de connexion à Internet. Il est essentiel de créer des partenariats efficaces pour tirer parti des technologies numériques, de la science, des technologies et de l'innovation, en particulier dans le monde en développement. Nous félicitons le Secrétaire général d'avoir lancé le Plan d'action de coopération numérique pendant cette crise et de l'avoir placé au premier rang des priorités de l'ONU.

Cinquièmement, nous prenons note des réformes apportées à l'architecture de paix et de sécurité de l'ONU, en particulier dans les domaines du maintien de la paix, ainsi que de l'attention accrue portée au programme pour les femmes et la paix et la sécurité et au programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. L'année dernière, nous avons assisté à la révision du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, qui devrait renforcer le rôle de l'Organisation dans la prévention des conflits, tout en consolidant et pérennisant la paix. En tant que

premier pays fournisseur de contingents ou de personnel de police, le Bangladesh a participé activement à ce processus d'examen.

La pandémie a cependant posé de nouveaux défis à l'action menée par l'ONU en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix. Malgré l'appel fort opportun du Secrétaire général à un cessez-le-feu, les conflits se poursuivent, et ont des effets dévastateurs sur les civils. Nos soldats de la paix et autres agents de première ligne continuent de pâtir des conséquences de conflits prolongés. L'appel au cessez-le-feu doit perdurer. En outre, afin de garantir la sûreté et la sécurité des soldats de la paix lors de futures pandémies et autres situations critiques de ce type, nous devons nous assurer que le niveau de préparation nécessaire soit intégré dans les mandats de maintien de la paix.

Sixièmement, nous devons prendre plus de mesures énergiques afin de trouver des solutions durables et viables aux problèmes anciens qui découlent de conflits, en particulier à ceux qui conduisent à des déplacements de population. Ces circonstances peuvent potentiellement entraîner une plus grande déstabilisation ayant de graves conséquences politiques, sécuritaires et humanitaires. Mon pays accueille plus d'un million de Rohingya du Myanmar depuis plus de trois ans, sans qu'aucun progrès soit en vue. Nous demandons au Secrétaire général de consacrer une plus grande attention à cette situation de crise et aux autres cas complexes, avec l'urgence qui s'impose.

Enfin, nous nous félicitons des mesures de réforme prises par le Secrétaire général pour rendre l'Organisation plus responsable et mieux adaptée à ses objectifs. Le repositionnement du système des Nations

Unies pour le développement a bénéficié d'un soutien important dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

À ce propos, nous rendons hommage à l'engagement du Secrétaire général en faveur de l'égalité des genres et à ses efforts pour instaurer la parité des sexes au sein du personnel des Nations Unies. Nous pensons toutefois que l'égalité totale est inatteignable sans diversité. Nous aimerions voir, en même temps que la parité des sexes, une plus grande diversité et une plus grande inclusion qui rende compte d'une représentation régionale équilibrée du personnel des Nations Unies à tous les niveaux.

Je voudrais conclure en assurant le Secrétaire général qu'il peut compter sur le soutien continu du Bangladesh dans le respect de nos priorités et engagements communs.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Nous avons entendu la dernière oratrice dans le débat sur le point 115 de l'ordre du jour.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/75/1) ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) Puis-je également considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 115 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 11 h 15.